

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 19 septembre 2002.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2002-089

Sur proposition de M. le conseiller André Gignac de Québec, appuyée par M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 29 août 2002

Résolution n° C-2002-090

Sur proposition de M. le conseiller Jacques Jobin de Québec, appuyée par M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 29 août 2002.

Adoptée

Demande d'avis du MAMM / Règlement No 126 « règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire No 13 et dont l'objet est la gestion de la zone agricole » de la MRC de la Côte-de-Beaupré / Rapport du CCA de la MRC

Résolution n° C-2002-091

Sur proposition de M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. le préfet Michel Giroux de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'émettre au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, un avis favorable en ce qui concerne le règlement No 126 « règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire No 13 et dont l'objet est la gestion de la zone agricole » adopté par la MRC de la Côte-de-Beaupré, le tout suivant les recommandations et les motifs mentionnés au mémoire et à l'analyse technique en date du 13 septembre 2002, préparés par les responsables de l'aménagement du territoire de la CMQ ainsi qu'au rapport du 5 septembre 2002 du Comité consultatif agricole de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Référence: Mémoire du 13 septembre 2002, analyse technique et rapport du CCA de la MRC de la Côte-de-Beaupré

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Présentation de la Société de promotion économique du Québec métropolitain

Présentation par monsieur James Donovan, vice-président et directeur général par intérim, du rapport annuel 2001 de la SPEQM. La CMQ a versé en 2002 un montant de 1 151 300 \$ à la SPEQM, soit le même montant que celui versé en 2001 par la CUQ et les MRC Chaudière-Appalaches et Desjardins. Le bilan 2001 est à l'enseigne de la synergie qu'entretient la SPEQM avec les entreprises, les institutions d'enseignement et les centres de recherche, les intervenants municipaux ainsi que les représentants des gouvernements du Québec et du Canada. L'organisation de « l'offensive économique Boston 2001 » en mai ainsi que la coordination de la plus importante délégation d'entreprises québécoises à une mission commerciale à l'étranger, soit Futurallia 2001, qui se tenait en novembre à Poitiers en France sont deux exemples marquants de cette collaboration avec le milieu.

Monsieur Donovan relate les faits saillants des actions accomplies sur le terrain par son organisation. Aux missions économiques accomplies par la SPEQM, s'ajoutent le niveau d'activité sans précédent atteint par le Bureau du film qui est parvenu à doubler les retombées économiques de l'année précédente les portant à 36 M\$, la poursuite de dossiers structurants majeurs tels que la Cité des neutraceutiques et la plate-forme des biopesticides ainsi que le démarchage de plusieurs projets d'implantation, notamment ceux dans le domaine de la plasturgie et du « verre » qui sont particulièrement prometteurs.

En ce qui concerne l'action réseau, il faut retenir la signature d'un protocole de coopération avec le World Trade Centre de Montréal qui a permis d'ouvrir le marché d'exportation aux entreprises de services de la région et les travaux toujours en cours sur l'évaluation de la partie recherche et développement de la Stratégie de développement économique de la Capitale Nationale.

À la fin de la présentation de monsieur Donovan suit une période de questions et de commentaires des membres du Conseil. Les questions portent sur le risque de transfert d'expertises et d'emplois hors Québec avec l'achat d'entreprises de la région par des entreprises provenant de l'extérieur, le développement et la performance de la pétrochimie à Québec avec la raffinerie Ultramar, la production télévisuelle ou cinématographique à Québec, la contribution des MRC de l'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré à la SPEQM.

Le développement des parcs technologiques et de l'emploi dans la région crée des perspectives d'avenir pour tous les résidents incluant ceux des MRC avoisinantes qui profitent aussi de cette croissance. Un partage des bénéfices implique également un partage dans les coûts. Dans le cadre de la réforme envisagée pour appuyer le développement économique de la région, il conviendra de voir ce que la Rive-Sud comme la Rive-Nord en retirent et ce qu'elles peuvent organiser ensemble pour faire davantage.

Appui à la Semaine québécoise de réduction des déchets

Résolution n° C-2002-092

ATTENDU QUE la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent à la gestion écologique des déchets;

ATTENDU QUE la réduction des déchets est souhaitable au plan environnemental, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

ATTENDU le développement prochain d'un plan de gestion des matières résiduelles par les autorités municipales;

ATTENDU l'invitation du Réseau des Ressourceries du Québec à participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets;

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyée par M. le conseiller Gilles Bolduc de Québec, il est unanimement résolu :

D'appuyer l'initiative du Réseau des Ressourceries du Québec pour la tenue de la Semaine québécoise de réduction des déchets du 21 au 27 octobre 2002.

D'inviter chaque municipalité du territoire de la CMQ à proclamer la tenue de la Semaine québécoise de réduction des déchets chez-elle.

Référence: Mémoire du 5 septembre 2002

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2002-093

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyée par M. le conseiller Gilles Bolduc de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 02-09 en date du 19 septembre 2002 concernant les points suivants :

1. Lettre datée du 21 août 2002 du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau accusant réception de la résolution de la CMQ concernant la ratification du protocole de Kyoto.
2. Lettre datée du 26 août 2002 du directeur général de l'UMQ concernant la résolution C-2002-59 sur le protocole de Kyoto.
3. Lettre datée du 3 septembre 2002 du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Rivière-du-Nord transmettant une copie de la résolution 2892-02 concernant les problèmes routiers reliés à l'exploitation de carrières.
4. Procès-verbal du Comité exécutif du 4 juillet 2002

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Intervention de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec relativement aux problèmes routiers reliés à l'exploitation des carrières. Cette intervention fait suite à l'item B-3 du bordereau d'information où la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord demande au ministre des Transports de légiférer pour un dédommagement aux municipalités dont les routes sont affectées par la circulation lourde provenant de l'exploitation des carrières.

Cette situation sera analysée en vue d'une recommandation ultérieure au Conseil.

Période de questions du public

Intervention de madame Émilie Thibeault au sujet de la raffinerie Ultramar en ce qui concerne la pollution et le caractère bruyant des activités de l'entreprise ainsi que sur le projet de la Société du Port de Québec à la Baie de Beauport.

Levée de la séance

Résolution n° C-2002-94

Sur proposition de M. le conseiller André Gignac de Québec, appuyée par M. le conseiller Gilles Bolduc de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE